



Date 29 avril 2021

Rapport explicatif et avant-projet de loi sur les transports publics (LTP)

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

L'avant-projet de loi sur les transports publics (LTP) qui est mis en consultation résulte d'un travail réalisé par le Groupe de travail créé par décision du Conseil d'Etat du 23 octobre 2019. Ce dernier s'est vu notamment confier la tâche d'examiner les compétences et les responsabilités des différentes entités appelées à gérer les transports publics sur le territoire valaisan, d'adapter la base légale cantonale aux évolutions récentes, d'adapter le modèle de financement des transports publics du trafic régional ainsi que des trafics urbains et d'agglomération.

La mission confiée au Groupe de travail a eu pour effet d'aboutir à la révision totale de la loi sur les dangers naturels qui inclut dorénavant, outre les aspects liés aux transports publics, la mobilité douce quotidienne, la stratégie aéronautique cantonale et le financement de projets d'infrastructures et d'exploitation de transports publics et de mobilité douce.

Nous avons ainsi l'honneur de vous consulter afin de connaître votre avis sur cet avant-projet de loi en vous invitant à nous faire parvenir vos observations, remarques et propositions d'ici au 20 août 2021.

Les documents mis en consultation sont disponibles sur le site internet de l'Etat du Valais (adresse : <https://www.vs.ch/fr/web/che/consultations-cantoniales-en-cours>). Les prises de position sont à adresser directement au Service de la mobilité (SDM), Rue des Creusets 5, 1950 Sion, qui se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette consultation, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jacques Melly
Conseiller d'Etat

